

Soumont-Saint-Quentin

École : bientôt le retour à la semaine de quatre jours ?

QUEST-FRANCE.FR | jeudi 29 juin 2017

476 mots

Rythmes et compétence scolaires ont été au centre des débats du conseil municipal, lundi. Des changements auront lieu au regroupement pédagogique, à la rentrée.

Les activités périscolaires abandonnées ?

L'adaptation des rythmes scolaires, permettant notamment un retour à la semaine de quatre jours, pourrait entrer en vigueur dès la prochaine rentrée, « là où émerge un consensus local », comme l'a stipulé le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.

Cette solution devrait être appliquée pour le regroupement pédagogique du Laizon, composé d'une école maternelle à Soumont-Saint-Quentin et d'une école élémentaire à Ouilly-le-Tesson.

Le conseil municipal de Soumont-Saint-Quentin, réuni lundi soir, a « exprimé ce souhait à l'unanimité », indique Jean-Luc Marie, maire. Les élus tessonnais et le conseil d'école se sont également prononcés en faveur de cette mesure.

Parmi les arguments plaidant pour le retour au fonctionnement antérieur à la loi de 2014, reviennent principalement ceux concernant « la fatigue des enfants en fin de semaine, le manque de temps l'après-midi pour les apprentissages fondamentaux. »

Sa position prise, le syndicat scolaire (Sivos) engagera maintenant la procédure adaptée auprès de l'Inspection académique pour que son choix puisse être validé. Un choix qui porte également sur l'abandon des temps d'activités périscolaires : « Un système qui ne donnait pas satisfaction, où l'on ne pouvait faire que du bricolage, car nos petites communes ne disposaient pas des moyens nécessaires », estime le maire de Soumont-Saint-Quentin et président du Sivos. La question scolaire a aussi été abordée sous l'angle du transfert, actuellement à l'étude, de cette compétence à la communauté de communes du pays de Falaise. « Afin de permettre aux élus de prendre connaissance du diagnostic déjà réalisé sur la situation scolaire du territoire et des enjeux », dit le maire, il a été décidé de reporter à fin juillet la décision sur la suite à donner à ce dossier.

Le tombeau de Marie Joly fermé au public

Les importantes fissures repérées dans le soubassement du tombeau de l'actrice Marie Joly ont conduit la municipalité (propriétaire) à interdire l'accès du public à ce site inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

Le conseil a retenu un devis de 10 500 € pour effectuer les réparations. « Des subventions seront demandées à l'État, à la Région, au Département et à la Fondation du patrimoine », annonce le maire. Si bien que « les travaux ne pourront pas être réalisés avant l'automne ». Le tombeau demeurera donc fermé cet été.